

Baby Broc' Malemort

REGLEMENT

1 - L'entrée du Baby Broc' est gratuite pour les visiteurs. Des responsables seront présents pour assurer l'accueil et le placement des participants à partir de 07h30. Vous êtes priés de vous présenter auprès de ces derniers dès votre arrivée.

2 - Les exposants s'engagent à ne remballer leur marchandise qu'après 17h

3 - Il est interdit de modifier la disposition des emplacements sans l'accord des organisateurs.

4 - Les emplacements qui ne seront pas occupés à 08 h 30 ne seront plus réservés et pourront être réattribués.

5 - Pour participer à cette manifestation vous devez réserver votre emplacement en nous retournant le bulletin d'inscription dûment rempli accompagné du règlement correspondant au métrage réservé et de la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité.

6 - Chaque participant sera responsable de son emplacement, de la surveillance de son déballage, de ses prix et de la disposition de sa marchandise. Le comité des fêtes met uniquement à disposition des tables sur chaque emplacement. Chaque participant devra être en mesure de présenter la pièce d'identité correspondant à celle indiquée sur le bulletin d'inscription.

7- Les renseignements demandés lors de l'inscription sont exigés par la réglementation relative à la vente au déballage. Ils figureront sur un registre tenu par l'organisateur afin de répondre à toute réquisition.

8 - Le renvoi du bulletin d'inscription implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

9 - Le comité des fêtes de Malemort décline toute responsabilité pour les dommages matériels ou corporels causés ou subis par les exposants pendant la manifestation.

Bulletin d'inscription Baby Broc'

Du 8 mars 2026 de 7 h 30 à 17 h 30, Espace culturel Jean-Ferrat Malemort sur Corrèze

À retourner avec le règlement et la photocopie recto-verso de la pièce d'identité à : Comité des fêtes de Malemort – Baby Broc' - Hôtel de ville - 14/16 Av. Jean Jaurès 19360 Malemort ou directement à l'accueil de la mairie.

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

Tél : E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité : Carte d'identité - Permis de conduire (rayer la mention inutile)

N° : Délivrée le : Par

Pour les professionnels seulement :

Raison sociale : N° RCS :

Réserve..... stand (s) de 2 tables à 14 €

Joint un chèque de € à l'ordre du comité des fêtes de Malemort

Déclare sur l'honneur :

- Avoir pris connaissance du règlement et de s'engager à s'y conformer.
- Ne pas avoir déjà participer à deux ventes au déballage en 2026 (vide grenier, brocante...)
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (article 321-7 du code pénal).

Fait à :

Le :

Signature